

**Compte rendu du Conseil Municipal du  
Vendredi 20 Mars 2026 à 20 h**

**Présents :** ARNAUD Daniel, NAVEZ Malou, CLUZEL Anthony, BLANC Emilie, BARDY Benoit, SERVIERE Magali, PEYRARD Yves, COTTE Anaïs, TARDY Manon, COROMPT Thierry, FIASSON Marie-Agnès, CHIRAT Loris, GIRAUD Annick, GIRAUD marc

**Excusé avec pouvoir :** GAUCHER Michel

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 mars 2026**

Après lecture et explications de certains points le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents.

**Installation du conseil municipal**

Mme Malou NAVEZ, doyenne des membres présents, procède à l'installation du conseil municipal.

***Election du maire***

Il est procédé à l'élection du maire par vote à bulletin secret. Un seul candidat présenté : M. Daniel ARNAUD.

Sur les 15 votants : 1 bulletin blanc et 14 bulletins pour M. Daniel ARNAUD qui est proclamé maire à la majorité absolue.

Remerciements du Maire à l'équipe municipale sortante ainsi qu'à l'équipe présente qui l'ont soutenu dans cette élection.

**Détermination du nombre d'adjoints.**

Le maire rappelle que la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil, soit pour la commune un effectif maximum de 4.

Il propose la nomination de 4 adjoints. Cette proposition est acceptée à l'unanimité des présents.

**Election des adjoints au maire :** élection à bulletin secret.

L'unique liste paritaire est présentée :

Mme Malou NAVEZ, M. Anthony CLUZEL, Mme Emile BLANC, M Thierry COROMPT

Il est procédé au vote par scrutin secret de liste à la majorité absolue :

15 bulletins exprimés - 3 bulletins blancs - 12 bulletins pour la liste proposée.

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés les candidats figurant sur la liste de Mme Malou NAVEZ. Ils prennent rang dans l'ordre suivant :

1<sup>er</sup> adjoint     Mme Malou NAVEZ  
2<sup>ème</sup> adjoint    M Anthony CLUZEL  
3<sup>ème</sup> adjoint    Mme Emilie BLANC  
4<sup>ème</sup> adjoint    M Thierry COROMPT

## **Indemnités de fonction du maire et des adjoints**

Le maire demande de délibérer sur une proposition de réduction des indemnités maximales pouvant être attribuées et propose les taux suivants :

- **Maire** 29 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (taux maximal 44.3 %)
  
- **1er adjoint** 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (taux maximal 11.77 %)
- **2<sup>ème</sup> adjoint** 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (taux maximal 11.77 %)
- **3<sup>ème</sup> adjoint** 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (taux maximal 11.77 %)
- **4<sup>ème</sup> adjoint** 10 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (taux maximal 11.77 %)

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des présents.

## **M. Daniel Arnaud donne lecture de la charte de l'élu local.**

### **Création des commissions communales**

Monsieur le Maire explique, qu'en vertu de l'article M 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal peut constituer des commissions internes. Composées de conseillers municipaux, leur rôle est consultatif, préparatoire des dossiers présentés en séance du conseil.

Le tableau récapitulatif ces commissions est joint au présent compte-rendu.

### **Questions diverses**

- La réunion des adjoints est fixée le lundi à 18 heures
- Les conseils municipaux se tiendront les mercredis à 19h 30, leur fréquence et les dates seront fixées ultérieurement.
- Le projet d'utiliser Iliwap a été discuté pour améliorer la communication autour des actions communales, des événements, des agendas de manifestations pour les habitants et les associations. Le choix de l'abonnement a été acté. La commission communication sera chargée de sa mise en pratique et des liens avec le site existant de la commune.
- La restauration de la salle communale sera discutée en « commission bâtiments ». Des devis de nettoyage ont été demandés. La commission sera convoquée par Anthony CLUZEL
- Il a été rappelé que la signalétique devrait être installée dans notre commune dans une quinzaine de jour par la société SIGNAUD GIROD. Ce dossier est cogéré avec la communauté de communes.

Fin de la réunion 21h50

**La secrétaire de séance**

**M. NAVEZ**



**Le maire**

**D ARNAUD**

